



Garantie des produits de RDA

CONTENEURS

POLITIQUE DE GARANTIE

RDA garantit un ans toutes pièces et main d'oeuvre sur tout défauts de fabrication sur ses conteneurs.

LA GARANTIE S'APPLIQUE SI :

- 1) l'équipement provient de notre usine;
- 2) l'équipement est neuf et sans défaut de matériel ni de main-d'œuvre à la livraison;
- 3) l'équipement est utilisé selon son utilisation prévue;
- 4) vous êtes l'acheteur d'origine de l'équipement.

LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS SI :

- 1) l'équipement est endommagé dans un accident;
- 2) l'équipement a été modifié pour une utilisation autre que celle prévue;
- 3) des pièces non fabriquées par RDA ont été installées sur l'équipement;

LE CLIENT DOIT ASSUMER LES COÛTS SUIVANTS :

Transport d'un produit de RDA à des fins de réparation sous garantie.

La garantie de RDA ne s'applique pas à l'équipement modifié ou réparé sans son consentement.

RDA NE PEUT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE :

- 1) des pertes de profits causées par une panne d'équipement, ni des dommages, des pertes d'utilisation ou dommages résultant d'un délai ou de tout autre type de dommage conséquent;
- 2) des pertes de profits causées par une blessure subie par l'utilisateur en lien avec l'équipement;
- 2) des blessures subies par l'utilisateur ou toute autre personne;
- 3) des dommages à l'équipement causés lors du transport ou de la manutention par un transporteur, dans le cadre ou non de la garantie;
- 4) d'une charge de travail supplémentaire, telle que prévue dans la garantie d'origine mentionnée ci-dessus, causée par une panne ou un bris d'équipement. La responsabilité de RDA se limite à l'enlèvement ou au remplacement des pièces défectueuses.

Toute réparation ou réclamation doit être approuvée par RDA avant le début de la réparation.